

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Ministre de la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 23 février 1943 et 30 décembre 1966, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de la dite loi ;

VU l'avis du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique en date du 29 janvier 1981 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 27 avril 1981 ;

VU l'extrait du Registre des délibérations de la commune de CESSERAS, propriétaire, portant accord en date du 25 juillet 1981 ;

A R R E T E :

Article 1 - Est classé parmi les Monuments Historiques le dolmen de la Cigalière sis en les parcelles n°s 1 et 69, lieuxdits "Les Séditions" et "Métaierie de Balzabe", respectivement section AH et AE du plan cadastral de la commune de CESSERAS (Hérault), propriétaire.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié à la Conservation des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet de la Région LANGUEDOC-ROUSSILLON, Préfet de l'Hérault et au Maire de la commune de CESSERAS, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 10 décembre 1981  
Pour le Ministre et par délégation,

Pour ampliation :

Le Sous-Directeur de l'Archéologie,

Le Directeur du Patrimoine,

C. PATTYN.

R. DELAROZIERE.

Département :  
HERAULT

Commune :  
CESSERAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS  
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522  
34522 BEZIERS CEDEX  
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00  
cdif.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/05/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

